Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260708-2026070802-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 08 juillet à 19 heures 30,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 01/07/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	T. LUCO, E. BLIN
ABSENTS	
PROCURATION	T. LUCO à F. MARTIN

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

2 ■ Voirie – Aménagement RD 52 secteur 1
Choix de l'entreprise suite à consultation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 26 janvier 2026, le lancement d'une consultation pour les travaux d'aménagement de la RD 52 secteur 1 a été validé.

Le calendrier de la consultation en Marché à procédure adaptée s'est déroulé comme suit :

-Consultation des entreprises	du 18 mai au 12 juin 2026 à midi sur Mégalis
-Analyse des dossiers	du 12 au 30 juin 2026
-Commission d'Appel d'Offres	le jeudi 2 juillet 2026 à 18h30
-Choix du prestataire	conseil du 8 juillet 2026

Point sur la consultation des entreprises :

Nombre de téléchargements sur la plateforme Mégalis :	15
Nombre de dépôts de candidature sur la plateforme Mégalis :	3
Nombre de candidats admissibles par la CAO en commission d'ouverture des plis :	3

La commission d'Appel d'Offres, s'étant réunie le jeudi 2 juillet 2026 à 18h30, propose de choisir la société EUROVIA SAS qui a obtenu la meilleure note suite à l'ananlyse des offres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260708-2026070802-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	**0**	0

- sélectionner le prestataire EUROVIA SAS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour un montant de 392 353.40€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif Ambitions Communes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN